

RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rentrée 2020

Lettre du collège des IA-IPR de l'académie de La Réunion.

Rectorat

Inspection
Du second degré

2020-2021

Affaire suivie par
Le collège des IA-IPR

Téléphone
0262 481424

Courriel
Insp2d@ac-reunion.fr

24 avenue Georges
Brassens
CS 71003
97743 Saint-Denis CEDEX
9

Site internet
www.ac-reunion.fr

Comme chaque année, le collège des IA-IPR souhaite la bienvenue aux professeurs entrant dans l'académie. Nous tenons également à remercier les équipes pédagogiques et éducatives pour leur engagement au service de nos élèves et de leur réussite dans le contexte particulier de la crise COVID.

Cette rentrée 2020 doit tenir compte de la situation d'enseignement-apprentissage exceptionnelle que nous avons vécue durant l'année scolaire passée. Notre action s'inscrit dans le cadre des priorités nationales, notamment pour répondre à l'objectif prioritaire d'établir un cadre serein propice aux apprentissages et à la reprise de la vie collective. Il s'agit de faire réussir tous les élèves dans un souci d'efficacité et d'équité en s'efforçant de réduire les écarts qui ont pu naître lors du confinement. Par ailleurs, la réduction de ces écarts, liés en grande partie à la fracture numérique, doit impliquer et engager tous les personnels dans une réflexion collaborative au service de la continuité des apprentissages.

Les pratiques pédagogiques et éducatives devront nécessairement évoluer dans le contexte de la pandémie de la COVID 19. Évolution ne veut surtout pas dire augmentation de la charge de travail, mais une adaptation des pratiques pédagogiques en fonction du contexte de chaque établissement et de la diversité des profils des élèves.

Ce contexte de pandémie demande de l'innovation pédagogique en incluant l'évaluation des acquis des élèves dans le processus et la régulation de leurs apprentissages. Toute évaluation doit avoir pour objectif la consolidation et l'approfondissement des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être.

La réforme du lycée trouvera sa pleine mise en œuvre cette année scolaire avec les premiers bacheliers généraux et technologiques.

À ce titre, la nouvelle épreuve du « grand oral » devient un objet de formation prioritaire pour toutes les disciplines et spécialités. Outre les compétences langagières, la posture et le non verbal au profit de la rhétorique argumentative doivent être travaillés tout au long de la formation.

Deux particularités de cette année sont à noter :

- Une double campagne de rendez-vous de carrière. La campagne de 2019-2020 sera clôturée le 19 décembre 2020 à La Réunion en complémentarité de celle de l'année en cours.
- Certaines formations prévues au PAF entre mars et juin 2020 seront reportées entre septembre et octobre 2020, si les conditions sanitaires le permettent.

Vous avez su relever le défi imposé par le contexte sanitaire pour garantir un parcours de formation réussi pour nos élèves. Il s'agit désormais de mobiliser les compétences que vous avez su capitaliser au service de la continuité pédagogique et de l'hybridation des pratiques d'enseignement.

Vous avez toute la confiance de votre inspection pédagogique régionale pour continuer à relever ce défi d'équité pour tous les élèves, quelle que soit leur condition sociale.

Grâce à votre travail collaboratif, de nombreuses ressources numériques ont été élaborées. Vous pouvez les retrouver sur vos sites disciplinaires, sur « Eduscol » et sur le site de la « DANE ».

- Le plan de continuité pédagogique avec son lien : <https://eduscol.education.fr/cid152893/rentree-scolaire-2020-plan-de-continuite-pedagogique.htm>
- Les priorités d'enseignement et les outils de positionnement pour l'école : <https://eduscol.education.fr/cid152895/rentree-2020-priorites-et-positionnement.htm>

Nous vous souhaitons une très bonne année scolaire.

Le collège des IA-IPR



À l'ensemble des CPE

L'organisation académique à cette rentrée scolaire est la suivante :

- Madame Irène Ilef-Penhouët est en charge des bassins **Est et Sud**. Elle est référente académique des dossiers « devoirs faits et travail personnel de l'élève hors la classe » et « internats ». Au 1/02/2021, on vous précise qu' un.e inspecteur.rice faisant fonction sera nommé.e en remplacement de madame Ilef-Penhouët qui fera valoir ses droits à la retraite.
- Monsieur Alain Sédilot est en charge des bassins **Nord et Ouest**. Il est référent académique des dossiers « Valeurs de la République – Laïcité – Egalité professionnelle homme/femme – Diversité – Egalité filles et garçons ».

Cependant, au regard de cette année scolaire particulière au niveau de l'inspection, l'organisation territoriale par bassin sera bousculée quant à la mise en œuvre des rendez-vous de carrière à la fois pour les professeur.e.s documentalistes et les CPE :

- Madame Ilef-Penhouët gèrera les derniers rendez-vous de carrière 2019-2020 qui n'ont pas pu se réaliser.
- Monsieur Sédilot débutera les rendez-vous de la campagne 2020-2021.

Parallèlement, la gestion académique des CPE et des professeurs documentalistes est partagée par les deux IA IPR EVS, sans dissociation territoriale. Nous vous demandons donc de nous mettre systématiquement tous les deux destinataires des mails que vous enverrez à l'un ou à l'autre.

Nous nous attacherons au cours des différentes rencontres que nous aurons avec vous à poursuivre la mise en œuvre de la politique engagée. La notion de parcours éducatif demeurant un fil rouge dans l'organisation des apprentissages, nous porterons un regard particulier sur la dimension pédagogique de votre action au travers des instances et des espaces de formation repérés. Une attention sera aussi portée sur votre implication autour des thèmes suivants : le travail personnel de l'élève hors la classe (internat compris), la contribution à la préparation du grand oral et de l'accompagnement personnalisé dans le cadre de la réforme du lycée. De même, dans le cadre du travail collaboratif avec les personnels de direction, une attention sera apportée à votre rôle de conseiller.ère du chef ou de la cheffe d'établissement pour le volet éducatif de la politique de l'EPL.

Enfin, votre rôle de pilote du service de la vie scolaire sera également observé dans la mesure où l'importance du travail en équipe relève de votre responsabilité.

Nous vous souhaitons une belle année scolaire.

Saint Denis, le 24 septembre 2020

L'Inspecteur d'académie
Inspecteur pédagogique régional
Établissements et vie scolaire

L'Inspectrice d'académie
Inspectrice pédagogique régionale
Établissements et vie scolaire

Alain SEDILOT

Irène ILEF-PENHOÛËT

La circulaire de rentrée 2020 : <https://www.education.gouv.fr/la-circulaire-de-rentree-2020-au-bulletin-officiel-305132>

La formation des assistants d'éducation : <https://pedagogie.ac-reunion.fr/cpe/articles-de-vie-scolaire-et-cpe/news/detail/News/formation-academique-dadaptation-a-lemploi-des-assistants-deducation.html>